

2^e pilier

Pooling de patrimoines de caisses de pensions

La professionnalisation de la gestion des institutions de prévoyance est une tâche prioritaire des conseils de fondation. Trop souvent ceux-ci suivent une voie solitaire pour gérer la fortune des assurés. Ce faisant ils oublient que la gestion regroupée d'actifs avec d'autres institutions de prévoyance peut avoir un impact significatif sur les frais de gestion et les rendements nets. **Par Philippe Jacopin**

Aujourd'hui la grande majorité des caisses de pensions autonomes ou semi-autonomes de petites et moyennes importances gèrent leur fortune de manière individuelle. Très souvent elles confient des mandats de gestion balancés à des banques ou autres gestionnaires. Les caisses de plus grande taille peuvent faire appel à des gérants spécialisés ou avoir recours à des fonds de placements ou d'investissements collectifs. Le tableau ci-contre représente une organisation classique d'une caisse de pensions semi-autonome de petite ou moyenne importance.

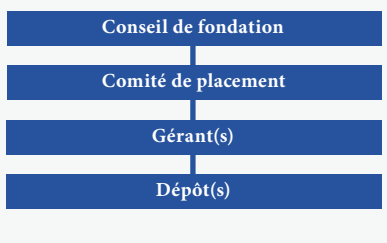
Le pooling d'actifs

La taille d'une institution de prévoyance est déterminante pour obtenir, de la part de ses différents mandataires, banques de dépôt et gérants, des prestations attractives. Le regroupement d'actifs de plusieurs caisses de pensions auprès d'un même dépositaire avec le placement des actifs auprès des mêmes gérants spécialisés par véhicule de placement, permet de professionnaliser la gestion financière des caisses, d'abaisser leurs coûts de gestion et d'améliorer sensiblement leurs rendements nets.

Le pooling d'actifs est donc un simple regroupement d'actifs de plusieurs caisses de pensions, afin de pouvoir, grâce à l'effet de volume produit, négocier aux meilleures conditions le contrat de dépôt et les contrats de gestion avec les gérants spécialisés. Il s'agit de fait d'une centrale d'achat commune aux caisses de pensions membres du pool. Le pooling mis en place par Prévicab il y a plusieurs années, a permis aux 7 caisses de pensions qui s'y sont affiliées d'obtenir des rendements nets

Graphique 1

Organisation classique



Source: Philippe Jacopin

annuels supérieurs de 0,5 à 2 pour cent selon leur taille et leur organisation de gestion antérieure.

Cette amélioration est due d'une part, à la réduction des frais de banque tels que frais de dépôt et commissions et, d'autre part, à l'accès direct à des gérants de haute qualité, sélectionnés par le pool à partir de critères très stricts.

Autonomie des caisses membres du pool

Chaque caisse de pension membre du pool garde une totale autonomie au niveau de sa politique de prévoyance, de son organisation de gestion (comptabilité, experts...) et de sa stratégie de placement.

Ses actifs sont déposés auprès de la banque dépositaire du pool, banque avec laquelle elle a son propre contrat de dépôt. Elle confie directement, en fonction de son allocation d'actifs, des mandats de gestion aux gérants spécialisés sélectionnés par le pool.

Ainsi une caisse semi-autonome ayant 35 millions d'actifs pourra bénéficier de conditions de prix négociées avec un volume de l'ordre de 800 millions, comme dans le cas du pool Prévicab.

Professionnalisme

Trop souvent, les institutions de prévoyance mettent en place des comités de placement qui n'ont pas les compétences suffisantes en raison de leur taille pour choisir les meilleures solutions de placement. Elles ne disposent pas d'informations suffisamment transparentes au niveau des reportings qui leurs sont remis par leurs mandataires.

En outre, très souvent leurs mandataires, notamment les banques, définissent l'allocation de leurs actifs et le choix des véhicules de placement. Cette dépendance vis-à-vis des mandataires peut être source de conflits d'intérêts, de manque de performance et d'intransparence.

La constitution au sein du pool d'une commission de placement consultative à laquelle participent des représentants qualifiés, délégués par chaque caisse de pensions, ainsi qu'un conseiller externe en placement et le gérant du pool, permet d'avoir une approche directe plus professionnelle et plus objective de la gestion des actifs.

En se regroupant, tout en restant totalement indépendantes les unes des autres, les caisses membres du pool veulent accroître et optimiser l'efficacité économique de la gestion de leurs actifs respectifs tout en la professionnalisant.

L'administration du pool est déléguée à un gérant, déjà gérant d'une caisse membre du pool. Il a les missions principales définies dans le tableau ci-contre (graphique 2). Le pool propose également un expert externe en placement totalement indépendant des banques ou autres gérants de fortunes.

Rappel

Chaque caisse a ses propres contrats de mandat avec la banque dépositaire, les gérants spécialisés et le gérant du pool.

Principales plus values pour les caisses:

- Réduction des commissions de gestion
- Baisse de frais de droit de garde et d'administration des titres
- Accès direct à des gérants spécialisés
- Professionnalisation de la gestion: sélection et suivi des gérants, controlling/reporting

Le rôle de la banque dépositaire

En regroupant le dépôt de leurs actifs auprès d'une même banque dépositaire ou Global Custody, les caisses membres d'un pool bénéficient, grâce à un effet de volume, de frais de dépôt fortement réduits, en moyenne d'au moins 50 pour cent inférieurs à ceux supportés sans solution du pooling des actifs. La banque dépositaire est responsable de l'ensemble des tâches opérationnelles non liées aux décisions d'investissement des caisses membres du pool. Elle établit notamment un reporting spécifique à chaque caisse avec une analyse fine des risques liés à ses investissements. Chaque caisse peut ainsi avoir une vue instantanée et transparente de l'exposition des ses actifs à une monnaie, une région, un secteur ou une classe d'actifs déterminée.

Le rôle du consultant en placement

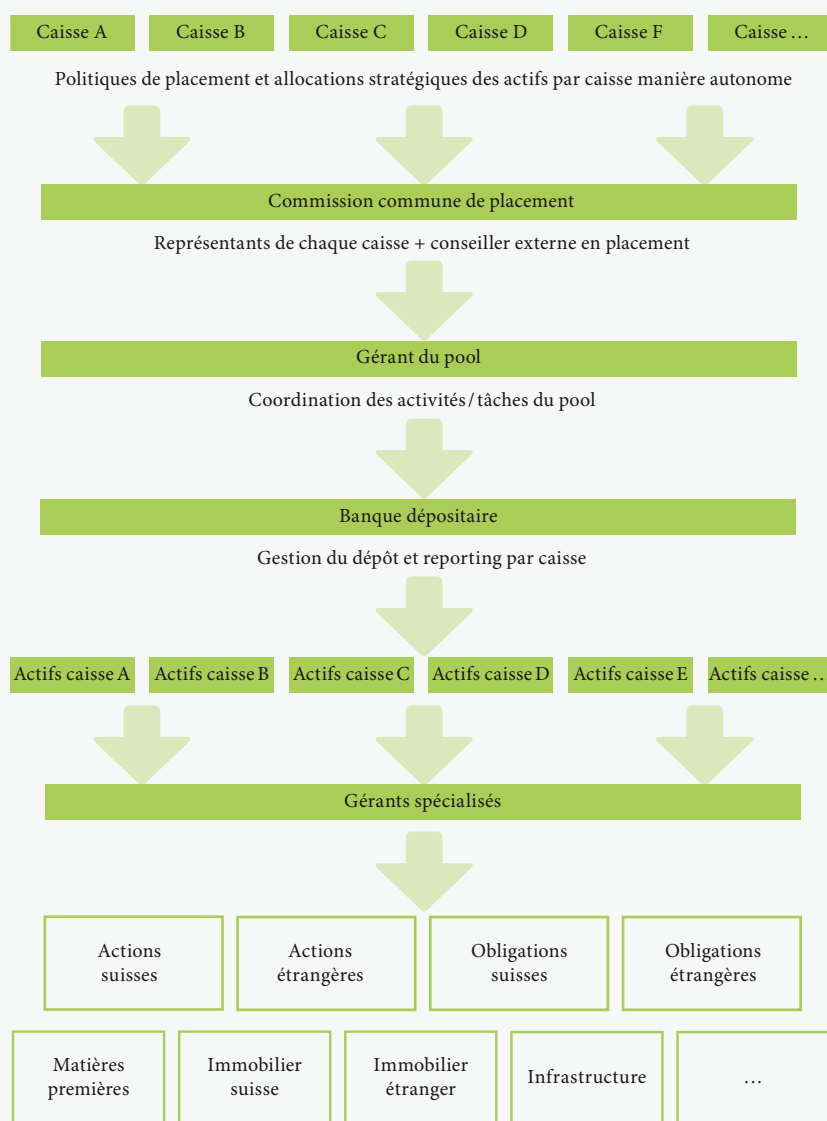
L'expert en placement est responsable de toutes les questions et aspects liés à la définition, la mise en œuvre et la surveillance des activités de placement des caisses du pool. Il exerce ses tâches en qualité de consultant indépendant auprès du pool et de ses membres. Il contrôle les activités de placement de chaque caisse et leur délivre chaque trimestre un rapport détaillé sur les performances des gérants du pool et leur propre performance.

La sélection des gérants spécialisés

Elle se fait au terme d'une procédure d'appels d'offres, pour un véhicule de

Graphique 2

Organisation du pool



Source: Philippe Jacopin

placement déterminé, organisée par l'expert en placement sur mandat du pool. L'expert compare et évalue les offres reçues pour présentation au pool qui à son tour fera des recommandations aux caisses membres du pool qui conservent toutes leur autonomie décisionnelle en la matière.

Le rôle du gérant du pool

Le gérant du pool est responsable du bon fonctionnement de l'organisation et des processus mis en place. Il coordonne les activités des principaux acteurs du pool. Sa fonction n'est pas différente de celle qu'un gérant exerce dans sa propre caisse. Certaines de ses tâches sont simplement multipliées par

le nombre de caisses membres du pool. Il est l'interlocuteur de la banque dépositaire, des gérants spécialisés et de l'expert en placement et ce pour le compte des caisses membres du pool. L'ensemble des tâches du gérant du pool est défini dans un cahier des charges spécifique, élaboré par la commission commune de placement.

Le rôle de la commission commune de placement ou pool

La commission commune de placement ou pool est composée de représentants qualifiés des caisses membres du pool. Ceux-ci agissent selon les instructions et règles en place dans leur propre caisse de pensions. Le pool s'occupe ►

- de l'application tactique de la gestion des actifs dans les limites des marges d'ajustement définies par chaque caisse. Les décisions du pool n'ont qu'une valeur de recommandation pour les caisses affiliées.

Les frais de fonctionnement du pool

Ils se composent principalement des éléments suivants: honoraires annuels forfaitaires de l'expert en placements, honoraires ponctuels de l'expert en placements pour des travaux spéciaux demandés par le pool, honoraires annuels forfaitaires du gérant et frais de séance soit pour chaque caisse un coût de 0,04 pour cent, appliqué au montant moyen de ses actifs déposés.

L'adhésion à un pool existant

La procédure d'intégration dure environ 3 mois après décision de la caisse d'adhérer.

En résumé

Le pooling des actifs financiers de caisses de pensions permet de réduire les coûts liés à la gestion de leur fortune, de professionnaliser la gestion financi-

re et d'améliorer ainsi le rendement net versé à leurs assurés. Chaque caisse de pensions membre du pool garde son autonomie plan de prévoyance, stratégie de placement, expert...). Seuls les actifs sont déposés auprès d'une même banque et gérés séparément par les mêmes gérants spécialisés. La commission commune de placement du pool, conseillée par l'expert indépendant en placement, se compose des membres les plus expérimentés des conseils de fondation de chaque caisse.

Le conseil de fondation de chaque caisse reste l'organe suprême et conserve son pouvoir de décision, mais profite d'une organisation respectant la meilleure pratique institutionnelle (sélection et suivi des gérants, controlling, bench marking) et à moindre coûts dans la gestion de ses actifs. Le pooling des actifs offre aux caisses affiliées un accès à des possibilités d'investissements habituellement réservées aux grandes caisses de pensions. Son organisation souple et légère garantit l'autonomie et le pouvoir décisionnel des caisses affiliées tout en leur permettant un échange d'expérience avec les autres caisses. Les coûts totaux de ges-

tion des placements d'une caisse affiliée au pool soit, frais de dépôt, frais du pool, commissions des gérants spécialisés se situent à 0,2 pour cent de la valeur moyenne des actifs déposés (pour les caisses affiliées au pool Prévica).

Le groupement collectif des actifs est une mesure qui doit être analysée par les conseils de fondation de petites et moyennes caisses semi-autonomes. Il peut constituer une source non négligeable de rendement pour la caisse de pensions et donc l'ensemble de ses assurés. ■

Philippe Jacopin, licencié en droit, avocat, administrateur de sociétés industrielles et de services. Membre du conseil d'administration de Nexans Suisse S.A. et président de sa caisse de pensions Prévica, à l'origine, de la mise en place d'une gestion regroupée d'actifs avec d'autres caisses de pensions suisses, sous le nom de «pool Prévica». Pour information philippe.jacopin@nexans.com

Et quel bénéfice en tirons-nous?

Vous réduisez le risque de contrôles des autorités et, en tant qu'employeur, vous en profitez.

Parce que nous pouvons prouver l'égalité des salaires?

Oui. Cela améliore votre image, vos collaboratrices et collaborateurs sont plus motivés et le recrutement est plus facile.

Alors c'est d'accord, nous participons au Dialogue!

Super. Bienvenue dans notre Dialogue!

Dialogue sur l'égalité des salaires destiné aux entreprises – Profitez-en vous aussi!

Volonté, partenariat, efficacité – ainsi se résume le dialogue sur l'égalité des salaires, initié et soutenu par les associations faitières des employeurs et des travailleurs ainsi que par la Confédération.

Toutes les entreprises peuvent participer à ce dialogue sur une base volontaire et vérifier que leur système salarial respecte le principe de l'égalité entre hommes et femmes.

Mobilisez-vous pour des salaires égaux entre hommes et femmes. Et tirez-en bénéfice puisque cette égalité, en vous mettant dans la position d'un employeur progressiste, est un plus pour votre entreprise.